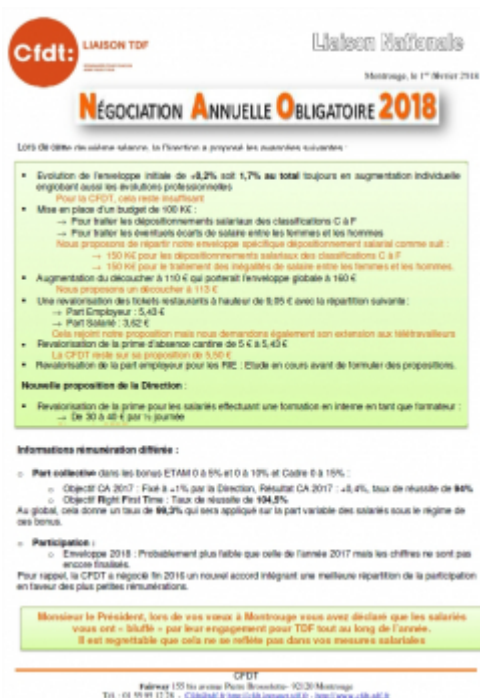


# NAO 2018



**Cfdt: LIAISON TDF** **Liaison Nationale**  
Montreuil, le 1<sup>er</sup> Mars 2018

## NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2018

LORS DE CETTE RÉUNION SALARIALE, LA DIRECTION A PROPOSÉ LES MAJUSCULES SUIVANTES :

- Evolution de l'enveloppe initiale de +0,2% soit 1,7% au total toujours en augmentation individuelle englobant aussi les évolutions professionnelles  
 Pour la CFDT, cela reste insuffisant
- Mise en place d'un budget de 100 K€ :  
 → Pour traiter les dépositionnements salariaux des classifications C à F  
 → Pour traiter les éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes  
 Nous proposons de répartir notre enveloppe spécifique dépositionnement salarial comme suit :  
 → 150 K€ pour les dépositionnements salariaux des classifications C à F  
 → 150 K€ pour le traitement des inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.
- Augmentation du décaucher à 110 € qui porterait l'enveloppe globale à 180 €  
 Nous proposons un décaucher à 115 €
- Une revalorisation des tickets restaurants à hauteur de 5,85 € avec la répartition suivante :  
 → Part Employeur : 5,43 €  
 → Part Salarié : 3,62 €  
 Cela rejoint notre proposition mais nous demandons également son extension aux télétravailleurs
- Revalorisation de la prime d'absence cantine de 5 € à 5,45 €  
 La CFDT reste sur sa proposition de 5,50 €
- Revalorisation de la part employeur pour les PSE : Etude en cours avant de formuler des propositions.

**Nouvelle proposition de la Direction :**

- Revalorisation de la prime pour les salariés effectuant une formation en interne en tant que formateur :  
 → De 30 à 40 € par trimestre

**Informations rémunération différée :**

- Part collective dans les bonus ETAM O à 6% et O à 10% et Cadre 6 à 15% :  
 ○ Objectif CA 2017 : Fixé à +1% par la Direction, Réussite CA 2017 : +0,4%, taux de réussite de 84%  
 ○ Objectif Right First Time : Taux de réussite de 94,5%  
 Au global, cela donne un taux de 84,2% qui sera appliqué sur la part variable des salariés sous le régime de ces bonus.
- Participation :  
 ○ Enveloppe 2018 : Probablement plus faible que celle de l'année 2017 mais les chiffres ne sont pas encore finalisés.  
 Pour rappel, la CFDT a négocié fin 2016 un nouvel accord intégrant une meilleure répartition de la participation en faveur des plus petites rémunérations.

**Monsieur le Président, lors de vos vœux à Montreuil vous avez déclaré que les salariés vous ont été fidèles - par leur engagement pour TDF tout au long de l'année. Il est regrettable que cela ne se reflète pas dans vos mesures salariales.**

**CFDT**  
Palmar 155 bis avenue Pierre Brossolette - 93230 Montreuil  
Tél : 01 55 91 12 18 - [Cfdt@tdf.com](mailto:Cfdt@tdf.com) - <http://www.cfdt.fr>

Evolution de l'enveloppe initiale de +0,2% soit 1,7% au total toujours en augmentation individuelle englobant aussi les évolutions professionnelles Pour la CFDT, cela reste insuffisant Mise en place d'un budget de 100 K€ : → Pour traiter les dépositionnements salariaux des classifications C à F → Pour traiter les éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes Nous proposons de répartir notre enveloppe spécifique dépositionnement salarial comme suit : → 150 K€ pour les dépositionnements salariaux des classifications C à F → 150 K€ pour le traitement des inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.

Documents

[NAO 2018](#)